

HORAIRE DES COLLECTES 2017

Mois	Objets volumineux	Collectes régulières			
Janvier	2	9	23		
Février	6	20			
Mars	6	20			
Avril	3	17			
Mai	1	8	15	22	29
Juin	5	12	19	26	
Juillet	3	10	17	24	31
Août	7	14	21	28	
Septembre	4	11	18	25	
Octobre	2	9	16	23	30
Novembre	6	20			
Décembre	4	18			

- Toutes les collectes ont lieu entre 7h et 17h. Votre bac roulant doit être en bordure de rue avant 7h le jour de la collecte.
- Les bacs identifiés par le logo de Vaudreuil-Soulanges sont de propriété municipale et sont associés à une adresse.
- Si vous déménagez, vous devez le laisser sur les lieux.

GUIDE À CONSERVER



Collecte des

DÉCHETS DOMESTIQUES

2017



Municipalité de Saint-Clet
4, rue du Moulin
Saint-Clet
J0P 1S0

tel: 450-456-3363
fax: 450-456-3879
st-clet@videotron.ca

COLLECTE SPÉCIALE MENSUELLE

Une collecte spéciale est prévue pour les objets volumineux

- Lors de la première collecte du mois, il y a une collecte pour les objets volumineux. Pour connaître la date de toutes les collectes, consultez le calendrier à la dernière page de ce feuillet.

Objets volumineux acceptés:

- Chauffe-eau, électroménager, meuble, matelas, lavabo, baignoire, cuvette de toilette, jouet de grande taille, chaise de jardin et autres objets trop lourds pour être placés dans le bac roulant.

Matières refusées avec les objets volumineux

- Déchets domestiques;
- Résidus domestiques dangereux;
- Pneus;
- Matériaux de construction, de rénovation, de démolition;
- Médicaments et seringues;
- Branches, feuilles d'automne et gazon*

*Pour savoir comment disposer de ces matières, consultez le site internet de la MRC au

www.mrcvs.ca

COMMENT PLACER LE BAC ROULANT

- Maximum **1 mètre** de la bordure de rue sans dépasser le banc de neige;
- Placez votre bac pour permettre la collecte robotisée, éviter les bris et ne pas nuire au déneigement;
- Gardez **60 cm** libre de tout objet et/ou autre bac tout autour;
- Ne pas placer le bac sur le trottoir;
- Les roues orientées vers la maison;
- Le couvercle doit être **fermé** et libre de tous débris;

Contenants de collecte acceptés:

- Un seul bac par résidence familiale;
- Aucun autre contenant, ni matière en vrac à côté du bac ne sera collecté;

